



Cruiser[®] 5FS

Seed Treatment

syngenta.

GROUP 4 INSECTICIDE

This seed has been treated with Thiamethoxam insecticide. Wear long-sleeve shirt, long pants, and chemical-resistant gloves when handling treated seed. Do not graze or feed livestock on seeded area for 45 days after planting. Do not use for food, feed or oil processing. Store away from food and feed.

ATTENTION: THIS SEED IS TREATED WITH A NEONICOTINOID INSECTICIDE
Neonicotinoid insecticides are toxic to bees. Dust generated during the planting of treated seed may be harmful to bees and other pollinators. To help minimize the dust generated during planting, refer to the complete guidance "Pollinator Protection and Responsible Use of Treated Seed- Best Management Practices" on the Health Canada webpage on pollinator protection at www.healthcanada.gc.ca/pollinators. When using a seed flow lubricant with this treated seed, only a dust reducing fluency agent is permitted. Talc and graphite are not permitted to be used as a seed flow lubricant for corn or soybean seed treated with this insecticide. Carefully follow use directions for the seed flow lubricant. Do not load or clean planting equipment near bee colonies, and avoid places where bees may be foraging, such as flowering crops or weeds. When turning on the planter, avoid engaging the system where emitted dust may contact honey bee colonies. Spilled or exposed seeds and dust must be incorporated into the soil or cleaned up from the soil surface.

CAUTION – EYE AND SKIN IRRITANT

REGISTRATION NUMBER: 27045
PEST CONTROL PRODUCTS ACT



CRUISER[®], the Alliance Frame and the Purpose Icon are trademarks of a Syngenta Group Company.

FOM-15179

ENGLISH

size 3 1/2 x 7



Traitement de semences



Cruiser[®] 5FS

syngenta.

GRUPE 4 INSECTICIDE

Ces semences ont été traitées au moyen d'un insecticide à base de thiaméthoxam. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants à l'épreuve des produits chimiques pour manipuler les semences traitées. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues des semences traitées ni les couper comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis. Ne pas utiliser comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ATTENTION: CES SEMENCES SONT TRAITÉES AVEC UN PESTICIDE NÉONICOTINOÏDE

Les insecticides néonicotinoïdes sont toxiques pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » au www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs. Lorsqu'on utilise un agent lubrifiant pour favoriser l'écoulement des semences traitées, seul un agent de fluidité anti-poussière doit être utilisé. Le talc et le graphite ne peuvent être utilisés comme agent lubrifiant avec des semences de maïs ou de soja traitées avec cet insecticide. Suivre attentivement le mode d'emploi de l'agent lubrifiant. Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées. Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles. Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées.

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : 27045
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



CRUISER[®], le symbole de l'Alliance et le logo Syngenta et le symbole du But sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

FOM-15179

FRENCH